

## CONVENTION MUTUELLE

Entre le bénévole d'un jour et la structure participante\* qui accueille ce bénévole

\*(association ou collectif informel)

### Le bénévole d'un jour s'engage à :

- Respecter les Valeurs de la structure participante qui l'accueille
- Observer les règles de confidentialité en référence à l'expérience qu'il va vivre
- Respecter le cadre et les horaires de l'expérience bénévole pour laquelle il s'est inscrit
- Participer au bilan qui sera proposé, en direct par la structure participante qui l'accueille, et par le collectif organisateur de TOUS unis TOUS solidaires (par mail).
- Dans le cas où le bénévole d'un jour est un mineur, il devra produire une décharge de ses parents, s'il n'est pas accompagné par eux.

### La structure participante s'engage à :

- Réserver un accueil personnalisé à chaque bénévole d'un jour comportant : un temps d'accueil et de présentation de sa structure, un temps d'expérience concrète, un temps de débrief

Outils disponibles sur : [www.tousunistoussolidaires.fr](http://www.tousunistoussolidaires.fr)

- Prendre les dispositions nécessaires concernant les assurances. Le collectif Tous unis Tous solidaires se dégage de toute responsabilité civile et pénale dans ce domaine.
- En cas d'accueil d'un mineur la structure participante qui l'accueille devra répondre à toutes les obligations juridiques en lien avec ce public spécifique, en particulier, décharge des parents, assurance etc....

Le Collectif Tous Unis Tous Solidaires

#### Co-organisé par :



#### Avec le soutien de :

